



REGLEMENTS SPORTIFS
DU CRITERIUM FEDERAL

2016-2017

CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Article 1 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Critérium Fédéral est réservé, tant en simple qu'en double, aux joueurs(ses) licenciés à la Fédération Française Handisport.

Article 2 - ÉCHELONS

- a) Le Critérium Fédéral comporte 4 échelons : National 1, 2, 3, Inter Régions.
- b) A tous ces échelons, les épreuves de qualification se déroulent simultanément en trois tours dans les 2 catégories OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS

Article 3 - DROITS D'INSCRIPTION

- a) Chaque saison, tout(e) joueur(se) licencié désirant participer au critérium fédéral doit acquitter lorsqu'il(elle) s'engage, un droit d'inscription forfaitaire lui permettant selon ses résultats, de jouer ensuite dans toutes les catégories visées au présent règlement, pour lesquelles il(elle) s'est qualifié(e).
- b) Les engagements, accompagnés du montant des droits d'inscription, devront parvenir par courrier au Directeur Sportif, au plus tard 15 jours avant le 1^{er} tour. Passée cette date les retardataires pourront ne pas participer au premier tour ou se voir rétrograder d'une division.

Article 4 - RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Échelons National 1, 2 et 3 et inter région : Club organisateur d'après le cahier des charges.

Article 5 - ÉCHELON NATIONAL

Cet échelon comprend : 3 divisions dans les catégories OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS, dénommées Nationale

5.1 Organisation sportive

- Nationale 1 : OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.
- Nationale 2 : OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.
- Nationale 3 : OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.

5.2 Déroulement sportif

5.2.1 – NATIONALE 1

5.2.1.1 – OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS:

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4 de la manière suivant
 - les 4 premiers de la liste des qualifiés se placeront 1er des poules 1 à 4.
 - les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 2ème des poule 1 à 4
 - les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 3ème des poule 1 à 4
 - les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 3ème des poule 1 à 4
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
 - le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;

- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
 - d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
 - e) Les 4 derniers descendent en division inférieure. (Sauf cas exceptionnel lié à de nombreux forfaits dans un même niveau).

5.2.1.2 - DAMES debout

Elles participent au critérium fédéral avec les Messieurs debout avec les mêmes règles.

Pour les nouvelles joueuses qui arriveraient elles seraient prises en compte suivant le barème prévu à l'article 9.

5.2.1.3 - DAMES assises

Elles participent au critérium fédéral avec les Messieurs assis avec les mêmes règles

Pour les nouvelles joueuses qui arriveraient elles seraient prises en compte suivant le barème prévu à l'article 9.

5.2.2 – NATIONALE 2

5.2.2.1 - OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4 de la manière suivant
 - les 4 premiers de la liste des qualifiés se placeront 1er des poules 1 à 4.
 - les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 2ème des poule 1 à 4
 - les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 3ème des poule 1 à 4
 - les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 3ème des poule 1 à 4
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
 Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
 - le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
 - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 4 premiers accèdent à la division supérieure. En cas de besoin supplémentaire, les accédants seront en fonction des points acquis et en cas d'égalité l'avantage sera donné au joueur le plus jeune.
- f) Les 4 derniers descendent en division inférieure.

5.2.3 - NATIONALE 3 MESSIEURS (Nat. Nord et Nat. Sud)

5.2.3.1 - OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4 de la manière suivant
les 4 premiers de la liste des qualifiés se placeront 1er des poules 1 à 4.
les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 2ème des poule 1 à 4
les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 3ème des poule 1 à 4
les 4 joueurs suivant seront placés par tirage au sort 3ème des poule 1 à 4
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
- les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
- les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
- les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 2 premiers accèdent à la division supérieure. En cas de besoin supplémentaire, les accédants seront en fonction des points acquis et en cas d'égalité l'avantage sera donné au joueur le plus jeune.
- f) La division pourra être incomplète, dans ce cas il sera procédé en mettant en poule de 3 et en favorisant les plus petits numéros.
- g) Les descentes en inter-régions sont fonction des descentes des divisions supérieures. Si des joueurs sont à égalité, la priorité de descente sera au plus âgé.

Article 6 - ÉCHELON INTER-REGIONS ORGANISATIONS

Cet échelon comprend une division dans les catégories debout et assis.

4 Zones (A-B-C-D) (Voir Annexe 1- Répartition des zones)

| | | | |
|-----------------|---|----------|---------------|
| A1-A4 | 75-77-78-91-92-93-94-95-89-21-70-25-90-58-71-39 | | |
| A2-A3 | 08-51-55-54-57-67-10-52-88-68-62-59-80-02-60 | - Zone A | - N3 Nord |
| B1-B3 | 28-45-37-41-18-36-50-61-14-27-76 | - Zone B | |
| B2-B4 | 53-72-44-49-85-29-22-35-36 | | - Nationale 1 |
| C1 | 03-69-01-74-63-42-38-73-43-07-26 | | - Nationale 2 |
| C2-C3 | 04-83-06-84-13 | | |
| C4-D4 | 30-48-34-11-66-15-46-12-32-82-81-65-31-09 | - Zone C | |
| | | | - N3 Sud |
| D1-D2-D3 | 79-86-16-17-87-23-19-33-24-40-47-64 | - Zone D | |

Déroulement sportif.

- a) Les montées en Nationale 3 dont ils dépendent se fait en fonction du nombre de participants au niveau inter-régional :
1. Uniquement le premier de chaque inter-région jusqu'à 16 participants.
 2. Les deux premiers des inter-régions à partir de 17 participants.
- b) Pour 6 joueurs et moins, il sera constitué une poule unique. Avec 7 joueurs et plus, il sera mis en place des poules de 3 ou 4 avec sortie en tableau à classement intégral.
- c) Les tableaux qui seront utilisées seront à classement intégral. Les différents tableaux possibles sont de 8, 12, 16, 20, 24, ou 32 participants.

Article 7 - COTATION ET CLASSEMENT

- a) Lors des 3 tours qualificatifs, les résultats des participants sont cotés selon le barème suivant.

| | N1 | | N2 | | N3 | | INTER |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|--------------|
| 1 | 750 | 1 | 500 | 1 | 300 | 1 | 100 |
| 2 | 700 | 2 | 470 | 2 | 270 | 2 | 90 |
| 3 | 670 | 3 | 450 | 3 | 250 | 3 | 85 |
| 4 | 650 | 4 | 440 | 4 | 240 | 4 | 80 |
| 5 | 630 | 5 | 430 | 5 | 230 | 5 | 75 |
| 6 | 620 | 6 | 420 | 6 | 220 | 6 | 70 |
| 7 | 600 | 7 | 410 | 7 | 210 | 7 | 65 |
| 8 | 590 | 8 | 400 | 8 | 200 | 8 | 60 |
| 9 | 580 | 9 | 390 | 9 | 190 | 9 | 55 |
| 10 | 570 | 10 | 380 | 10 | 180 | 10 | 50 |
| 11 | 560 | 11 | 370 | 11 | 170 | 11 | 45 |
| 12 | 550 | 12 | 360 | 12 | 160 | 12 | 40 |
| 13 | 540 | 13 | 350 | 13 | 150 | 13 | 35 |
| 14 | 530 | 14 | 340 | 14 | 140 | 14 | 30 |
| 15 | 520 | 15 | 330 | 15 | 130 | 15 | 25 |
| 16 | 510 | 16 | 320 | 16 | 120 | 16 | 20 |
| | | | | | | 17 | 19 |
| | | | | | | 18 | 18 |
| | | | | | | 19 | 17 |
| | | | | | | 20 | 16 |
| | | | | | | 21&+ | 15 |

- b) Lorsque deux ou plusieurs concurrents se trouvent à égalité de points à l'issue de la dernière épreuve de qualification, l'avantage est donné :
- 1) Au n° de classe le plus faible.
 - 2) Au plus jeune âge.

Article 8 – PLACEMENT DES JOUEURS DANS LES DIVISIONS

Le placement des joueurs dans les différentes divisions est effectué en tenant compte des résultats du tour précédent, les joueurs qui descendent d'une division prennent les premiers numéros et ceux qui montent d'une division prennent les derniers numéros.

Lors de l'établissement des divisions pour le 1^{er} tour, il pourra être procédé à des repêchages de descendants du dernier tour afin de compléter les tableaux.

Article 9 - NOUVEAUX JOUEURS CLASSÉS FFTT

- a) Ils seront incorporés suivant leurs points FFTT
- b) Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixé chaque année par la Commission sont incorporés suivant leurs points obtenus. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif de la division.

Open debout

| | |
|--|--------------------|
| En Nationale 1 : joueur ayant 1600 points au moins | 2 joueurs maximum. |
| En Nationale 2 : joueur ayant entre 1599 points et 1300 points | 2 joueurs maximum. |
| En Nationale 3 : joueur ayant entre 1299 points et 1100 points | 2 joueurs maximum. |

Open assis

| | |
|--|--------------------|
| En Nationale 1 : joueur ayant 1400 points au moins | 2 joueurs maximum. |
| En Nationale 2 : joueur ayant entre 1399 points et 1200 points | 2 joueurs maximum. |
| En Nationale 3 : joueur ayant entre 1199 points et 1000 points | 2 joueurs maximum. |

- c) Les joueurs incorporés devront s'inscrire **dans les délais réglementaires** avec photocopie de la licence FFTT pour la saison en cours et de la carte verte de testing. En cas de dépassement du quota ci-dessus
 - 1) le classement FFTT le plus fort au nombre de points,
 - 2) le plus jeune âge.
- d) Tout joueur ayant déjà pratiqué en FFH et ayant eu au minimum une année d'absence sera incorporé à son niveau de valeur.
- e) Le nombre d'engagés par division ne pourra excéder la limite fixée par la Commission. Pour l'intégration de ces joueurs, il sera tenu compte pour fixer les descentes des points acquis au cours de la saison précédente. En cas d'égalité persistante, la priorité de descente sera donnée au plus âgé.

Article 10 - FORFAITS

- a) Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.
- b) En cas d'accident ou d'évènement de force majeure survenant au dernier moment, il doit IMPERATIVEMENT en aviser l'organisateur, le directeur sportif et le responsable du critérium fédéral. Pour le tour considéré il marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure même si ce premier forfait est excusé.
- c) Un forfait sera considéré comme « **excusé** » si le joueur forfait a prévenu l'organisateur, le directeur sportif et le responsable du critérium fédéral avant le début de la compétition et ce avec un motif recevable, (certificat médical, attestation de travail ou tout autres documents officiels stipulant le motif de l'absence)
- d) Le joueur qui n'est pas excusé est exclu du critérium fédéral pour la saison en cours et du championnat de France même s'il obtenait les points nécessaires.

- e) Dans le cas d'un deuxième forfait, consécutif ou non survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu du championnat de France (sauf Wild-card) même s'il se trouve qualifié par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.
- f) Dans tous les cas de forfait les meilleurs descendants sont maintenus.
- g) Refus de monter : au niveau National il ne sera pas accepté sous peine d'exclusion. Au niveau inter régions il devra être signalé dès la fin de la rencontre, le joueur marque 0 point, il ne pourra pas participer au tour suivant.
- h) **Article 11 - ABANDON**
 - a) Tout joueur abandonnant sur blessure lors d'un tour qualificatif, marque les points du dernier pour le tour considéré et descend dans la division immédiatement inférieure.
 - b) Le classement de la poule est refait en annulant les résultats des parties auxquelles il aura participé.
 - c) Tout joueur abandonnant sans motif valable, marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure pour le tour suivant.

Article 12 - RETARD

- a) Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom, il ne sera scratché qu'au bout de 15 **minutes** après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il est présent pour sa deuxième il peut jouer malgré tout, les joueurs de la poule concernée ne pourront refuser de disputer les parties restantes.

Article 13 - MODALITÉS DE CLASSEMENT DANS LES POULES

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- c) Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le total des victoires, puis si c'est nécessaire le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si besoin le quotient des points gagnés par les points perdus (voir Annexe 2- Synoptique).
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné :
 - 1) Au n° de classe le plus faible.
 - 2) Au plus jeune âge.
- e) La cotation de parties est désormais la suivante :
 - Victoire : 2 points
 - Défaite : 1 point
 - Abandon : 1 point
 - Forfait : 0 point